

Quelques notions sociolinguistiques

I- BILINGUISME

Il existe un certain flou terminologique concernant le mot. Certains le réservent pour désigner l'utilisation de deux langues, et distinguent les situations de bilinguisme, de trilinguisme, de quadrilinguisme et de plurilinguisme. C'est une acception du terme qui s'est rencontrée surtout dans les années 70. D'autres auteurs — les plus nombreux — considérant que toutes les questions touchant la présence de deux langues dans la société et dans l'individu sont applicables à trois, quatre, cinq langues ou plus, font de bilinguisme un emploi générique (Mackey, 1982).

Le bilinguisme est un phénomène mondial. Dans tous les pays, on trouve des personnes qui utilisent deux ou plusieurs langues à diverses fins et dans divers contextes. Dans certains pays, pour être considérée comme instruite, une personne doit posséder plus de deux langues.

Il faut distinguer entre le bilinguisme (plurilinguisme) de la collectivité et celui de l'individu. La collectivité (État, tribu, élite, famille, etc.) a besoin qu'il y ait intercommunication entre ses membres. Toutefois, une collectivité bilingue n'est pas une collection d'individus bilingues. Au contraire, la raison d'être de son bilinguisme peut provenir d'un désir de permettre à chacun de vivre dans sa langue. Dans le cas d'un bilinguisme officiel, on applique soit le principe de territorialité --- l'individu se conforme à la langue de son État, de son canton, de sa province, etc. —; soit le principe de personnalité — l'État se plie à la langue de l'individu. La fédération helvétique est régie par le principe de territorialité (cantons germanophones, francophones, italophones), tandis que la fédération canadienne pratique le principe de personnalité en servant ses citoyens dans l'une ou l'autre des deux °langues officielles — le français et l'anglais.

A l'intérieur du pays, chaque institution (corporation, ministère, société) peut pratiquer son propre bilinguisme institutionnel. Si la direction fonctionne dans une langue et la main-d'œuvre dans l'autre langue, on pratique un bilinguisme de ligne (bilinguisme vertical) par l'entremise de cadres bilingues qui servent de voie de communication entre les employés et leurs supérieurs. En revanche, deux institutions qui travaillent en langues différentes doivent maintenir un bilinguisme de liaison (bilinguisme horizontal) avec l'aide d'adjoints bilingues à la direction.

L'une des institutions les plus importantes en matière de langue est bien l'école. Elle peut avoir comme objectif de perpétuer le bilinguisme d'une population (bilinguisme de maintien) ou l'assimilation progressive des populations qui utilisent au foyer une langue autre que celle de l'État (bilinguisme de transfert). Entre ces extrêmes, on peut placer une centaine de types d'éducation bilingue (Mackey, 1976; Siguan et Mackey, 1989).

La scolarisation d'une minorité dans une langue autre que celle du foyer peut parfois se solder, pour la langue familiale, par un manque de maturation linguistique, surtout à l'écrit (bilinguisme négatif; angl. : subtractive bilingualism). Par contre, elle peut s'avérer une expérience

positive pour une population dont la langue extra-scolaire possède une forte °vitalité (bilinguisme positif; angl. : additive bilingualism).

L'effet positif d'une éducation bilingue peut dépendre de la famille, des objectifs que les parents assignent à l'avenir linguistique de leurs enfants, des politiques ou stratégies familiales, qui sont elles-mêmes fonction de l'apport du milieu ou de la communauté culturelle en faveur du maintien de l'une ou de l'autre des langues (Schmidt-Mackey, 1977).

Une communauté bilingue se caractérise par sa répartition °démolinguistique et par la position sociolinguistique des différentes langues en présence.

En ce qui concerne le premier point, on se demandera ainsi combien d'individus pratiquent chacune des langues en présence. Combien d'individus sont bilingues? Dans quel groupe se recrutent-ils principalement? Pour cette dernière question, on note ainsi qu'à défaut d'une °politique qui protège son unilinguisme, c'est souvent la minorité numérique qui porte le fardeau du bilinguisme, sauf si cette minorité constitue l'élite gouvernante, obligeant ainsi la majorité, ou du moins ses porte-parole, à devenir bilingues. Ce fut le cas, par exemple, dans l'Angleterre du xi^e siècle, d'un million et demi d'Anglo-Saxons, face à moins d'une dizaine de milliers de conquérants francophones.

— Pour ce qui est du deuxième aspect, on sera attentif au °statut des différentes langues, à leur °prestige respectif, aux fonctions qu'elles assurent. A-t-on affaire à une répartition équilibrée ou se trouve-t-on en situation de °diglossie? Une description purement synchronique de la répartition fonctionnelle [voir Complémentarité fonctionnelle] des langues dans une société est souvent trompeuse si elle ne tient pas compte de la dynamique de chacune des langues en °contact et de leur vitalité respective dans la communauté.

Le bilinguisme des individus n'est guère homogène. Il peut y avoir en divers contextes sociaux de grandes différences de compétence et de comportement dans chacune des langues. La compétence bilingue dépend non pas seulement de la nature des deux langues ou des variétés °dialectales, de l'écart spatial et de la distance interlinguistique entre elles, mais surtout des conditions de leur acquisition, qui doivent être définies pour chacune des langues du bilingue. Où l'a-t-il apprise : dans la famille, dans la rue, à l'école? Quand l'a-t-il apprise : comme adulte ou comme enfant (bilinguisme infantin), en même temps que l'autre langue (bilinguisme simultané) ou après (bilinguisme consécutif)? Comment l'a-t-il apprise : par contact, par attribution (bilinguisme primaire), par instruction, par induction (bilinguisme secondaire)? Pourquoi l'a-t-il apprise : par besoin d'intégration sociale (motivation intégrative), pour fins utilitaires (motivation instrumentale)? Enfin, pendant combien longtemps a-t-il maintenu le contact avec chacune des langues?

Tout cela touche le niveau de compétence et le type de comportement du bilingue dans chacune de ses langues. Sa compétence est rarement égale dans les différentes langues (équilinguisme, bilinguisme équilibré), il arrive

que dans l'une des langues, son bagage répond seulement à ses besoins sociaux (semilinguisme). Par exemple, une des langues est parfois dominante dans l'expression orale, l'autre dans la lecture ou l'expression écrite. On peut remarquer une prononciation supérieure dans une langue à côté d'un vocabulaire plus étendu dans l'autre.

La compétence bilingue ne détermine pas toujours le comportement langagier. Un bilingue peut passer continuellement d'une langue à l'autre sans les confondre (° alternance bilingue). Un autre peut confondre les deux langues quand son discours dans une des langues contient des éléments provenant de l'autre langue (° interférence bilingue). Le comportement social du bilingue, quelle que soit sa compétence, peut varier d'un interlocuteur à l'autre. Des bilingues du même niveau de compétence peuvent passer réciproquement d'une langue à l'autre (bilinguisme réciproque); ou l'un des deux, tout en comprenant les deux langues, peut n'en utiliser qu'une seule (bilinguisme non réciproque).

Comment ses deux langues sont-elles codées dans l'esprit du bilingue? Cette question (de la bilingualité) a fait l'objet d'études psycholinguistiques du bilinguisme depuis les années 60 (Hamers et Blanc, 1984). On a prétendu trouver deux types de codifications associatives (le type mixte; angl. : compound bilingualism), quand il y a association d'un mot avec son équivalent dans l'autre langue (petit déjeuner = breakfast), par opposition au type parallèle (angl. coordinats bilingualism), quand il y a association avec deux types de repas différents. Toutefois, la possibilité de classer ainsi les bilingues est devenue fort discutable.

MOREAU, Marie-Louise (éd.), Sociolinguistique : Concepts de base, Liège, Mardaga, 1997.

II- LA DIGLOSSIE

Le terme de diglossie n'est pas le simple équivalent d'origine grecque du, terme bilinguisme, d'origine latine. Il a été forgé pour nommer une situation sociolinguistique où deux langues sont bien parlées, mais chacune selon des modalités très particulières. C'est sur la nature de ces modalités, leur acceptation et leur permanence que les avis divergent : où certains ne reconnaissent qu'un simple partage des statuts et des usages parfaitement codifié, d'autres dénoncent un leurre : celui de la préséance d'une langue sur une autre qui, dans la plupart des situations concernées, ne manque pas d'être conflictuelle.

1. La diglossie selon Psichari

Le terme de diglossie apparaît pour la première fois dans le champ des études linguistiques en France, sous la plume d'un helléniste français d'origine grecque, Jean Psichari (1854-1929), dès la fin du XIXe siècle (Jardel, 1982). Néanmoins ce n'est que dans un article écrit peu de temps avant sa mort dans Le Mercure de France, «Un pays qui ne veut pas sa

langue » (1928), que Psichari définira ce qu'il entend par diglossie : le fait pour la Grèce de vivre une concurrence sociolinguistique (néfaste pour le pays et sa modernité culturelle) entre deux variétés de grec le *katharevousa*, variété savante imposée par les puristes comme seule langue écrite et le *demotiki*, variété usuelle utilisée par la majorité des Grecs. Sur la base de la situation sociolinguistique vécue en Grèce, Psichari définit ainsi la diglossie comme une configuration linguistique dans laquelle deux variétés d'une même langue sont en usage, mais un usage décalé parce que l'une des variétés est valorisée par rapport à l'autre. Psichari fait œuvre de sociolinguistique car « il introduit dans la signification du concept, à côté de faits purement linguistiques, l'aspect idéologique et conflictuel qui s'attache au phénomène. Il montre clairement en effet que le problème de la diglossie [...] est lié à une situation de domination [...] d'une variété sur une autre, créée par la pression d'un groupe de locuteurs numériquement minoritaires mais politiquement et culturellement en position de force » (Jardel, 1982, P9).

Il y a là une dimension polémique dans l'émergence du concept de diglossie qui ne manquera pas de resurgir quelques décennies plus tard, en Europe également.

2. La diglossie selon la sociolinguistique nord-américaine : Ferguson

Le concept de diglossie va réapparaître aux États-Unis en 1959 dans un article célèbre de Ch. A. Ferguson, « Diglossia » (1959, p. 325-340), où l'auteur, tout en reconnaissant qu'il emprunte le terme, va lui donner une teneur conceptuelle sensiblement différente de celle de Psichari.

À partir d'un certain nombre de situations sociolinguistiques (comme celles des pays arabes, de la Suisse alémanique, de Haïti ou de la Grèce...), Ferguson va considérer qu'il y a diglossie lorsque deux variétés de la même langue sont en usage dans une société avec des fonctions socioculturelles certes différentes mais parfaitement complémentaires. L'une de ces variétés est considérée « haute » (high) donc valorisée, investie de prestige par la communauté : elle est essentiellement utilisée à l'écrit (dans la littérature en particulier) ou dans des situations d'oralité formelle, et elle est enseignée. L'autre, considérée comme « basse » (low), est celle des communications ordinaires, de la vie quotidienne, et réservée à l'oral. Cette distribution sociolinguistique des usages des deux variétés est, dans le modèle de Ferguson, stable et parfaitement acceptée par la communauté.

3. La diglossie selon la sociolinguistique nord-américaine : Fishman

J. Fishman propose, à la suite de Ferguson, une extension du modèle diglossique à des situations sociolinguistiques où deux langues (et non pas seulement deux variétés de la même langue) sont en distribution fonctionnelle complémentaire (une langue distinguée, si l'on peut dire, et une langue commune) : il en allait ainsi de la situation du Paraguay_ d'avant 1992, avec la coexistence (inégalitaire) de l'espagnol et du guarani (cette situation est en train de changer depuis la mise en place d'une politique linguistique nouvelle en 1992). Son modèle articule diglossie (comme fait

social) et bilinguisme (fait individuel) selon les quatre cas de figures suivants (Fishman, 1971):

— il peut y avoir diglossie et bilinguisme : les usages des deux langues selon leur distribution fonctionnelle sont, dans ce cas de figure, partagés par la totalité (ou presque) de la population. Ce serait le cas de la Suisse alémanique où le standard allemand (langue de l'écrit et de l'école) et le(s) dialecte(s) suisse(s) alémanique(s) (schwyzertütsch : essentiellement pour tous les échanges ordinaires) se partagent le champ de la communication sociale;

— il peut y avoir bilinguisme sans diglossie : ce serait le cas dans les situations de migration (comme aux États-Unis). Les migrants vivent un état de transition : ils doivent s'intégrer dans la communauté d'accueil avec la langue d'accueil même s'ils conservent (pour une génération ?) la connaissance et une certaine pratique de la langue d'origine. Pour Lüdi et Py, cependant les choses sont un peu plus complexes:

[Si] le bilinguisme des migrants est d'une manière générale une affaire langagière, il est clair qu'il ne s'agit pas d'une sorte de maladie passagère, mais d'une situation dans laquelle ils auront à vivre pendant des décennies. Pour peu que la migration concerne tout le groupe, ils devront l'assumer non comme un phénomène individuel, mais comme un phénomène social. De fait les contacts linguistiques résultant d'une migration peuvent prendre toutes sortes de formes qui comportent un large spectre de tous les phénomènes reliés au bilinguisme et à la diglossie.

— il peut y avoir diglossie sans bilinguisme : c'est un cas de figure qu'on rencontrerait dans les pays en développement comme les pays africains où les populations rurales sont essentiellement monolingues, même si sur le plan macro-sociétal, il y a diglossie (avec l'une des langues de la colonisation comme langue officielle, le plus souvent) ;

— ni diglossie, ni bilinguisme : le dernier cas de figure envisagé par Fishman est plutôt théorique. Il ne pourrait concerner que de petites communautés linguistiques, restées isolées ; car d'une manière générale, dans la réalité, toute communauté tend à diversifier ses usages.

BOYER, Henri. Introduction à la sociolinguistique, Paris, Dunod, 2001.

III- ALTERNANCE CODIQUE

La notion d'alternance codique (code-switching), ou alternance de langues, est issue des études sur le °bilinguisme et le °contact de langues. Elle peut se définir, selon J.J. Gumperz — qui est, sans conteste, le principal initiateur des études sur le phénomène —, comme la juxtaposition, à l'intérieur d'un même échange verbal, de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents. En voici deux exemples, constitués de segments français et wolof (Thiam, 1994; les caractères gras indiquent ce qui pourrait relever plutôt de l'emprunt).

– **Pour** man, li nuy woy, C'EST UNIQUEMENT DU SON, MAIS Y A PAS DE SENS. ci ni ma ko gise. («Pour moi, ce qu'ils chantent, c'est uniquement du son, mais il n'y a pas de sens, à mon avis. »)

– POURTANT LE MESSAGE PASSE de, **parce que** li muy wax am. na SENS de, DE MANIÈRE GÉNÉRALE am na SENS. (« Pourtant le message passe, hein, parce que ce qu'il dit a du sens, hein, de manière générale, ça a du sens.»)

L'alternance peut être, selon la structure syntaxique des segments alternés, intraphrastique, interphrastique ou extraphrastique.

– Elle est dite **intraphrastique**, lorsque des structures syntaxiques appartenant à deux langues coexistent à l'intérieur d'une même phrase, c'est-à-dire lorsque les éléments caractéristiques des langues en cause sont utilisés dans un rapport syntaxique très étroit, du type thème-commentaire, nom-complément, verbe-complément...

Il faut distinguer l'alternance intraphrastique de l'emprunt. On peut le faire en tenant compte de la contrainte de l'équivalence énoncée par S. Poplack (1988) «l'alternance peut se produire librement entre deux éléments quelconques d'une phrase, pourvu qu'ils soient ordonnés de la même façon selon les règles de leurs grammaires respectives». Les prédictions de la contrainte de l'équivalence posent que I. Aucun croisement n'est permis; II. Tout constituant monolingue doit être grammatical; III. Il ne doit pas y avoir d'éléments omis; IV. Il ne doit pas y avoir d'éléments répétés. Si ces contraintes sont transgressées, on n'est pas en présence d'une alternance codique, mais d'un cas d'emprunt, qu'il s'agisse d'emprunt établi ou d'emprunt spontané.

– L'alternance **interphrastique** dite aussi phrastique — est une alternance de langues au niveau d'unités plus longues, de phrases ou fragments de discours, dans les productions d'un même locuteur ou dans les prises de parole entre interlocuteurs.

— On a une alternance **extraphrastique** lorsque les segments alternés sont des expressions idiomatiques, des proverbes (on parle aussi, pour ces cas, d'étiquettes).

L'alternance est fluide lorsqu'elle est produite sans pauses ni hésitations; elle est balisée quand le locuteur la signale au travers d'une quelconque

marque de non-fluidité du discours, telle que les pauses, les ruptures, les hésitations, les commentaires métalinguistiques, etc.

On ne parlera pas d'alternance codique si on constate qu'un locuteur emploie une langue dans ses rapports avec ses supérieurs, par exemple, et une autre langue quand il traite avec ses familiers (la liaison langue-contexte pouvant être décrite en termes de °diglossie). Pour qu'il y ait alternance codique, il faut que les deux codes soient utilisés dans le même contexte. On n'a pas affaire non plus à de l'alternance codique dans les cas de «compartimentation de l'usage langagier», où «les normes de sélection du code tendent à être relativement stables», «correspondent à des étapes ou à des épisodes structurellement identifiables», comme, par exemple, dans l'ancienne messe catholique, où l'emploi du latin et de la langue locale obéissait à des règles prédictibles, ou dans certaines sociétés tribales où l'étiquette du discours public peut exiger que ce qui se dit dans une langue soit traduit et répété dans l'autre. Dans ces cas, «il existe un rapport simple, presque terme à terme, entre l'usage langagier et le contexte social et chaque variété peut être considérée comme ayant une place ou une fonction distincte dans le répertoire linguistique local». Dans le cas de l'alternance codique, «les éléments des deux langues font partie du même acte de parole minimal», «les parties du message sont reliées par des rapports syntaxiques et sémantiques équivalents à ceux qui relient les passages d'une même langue», et il existe un rapport beaucoup plus complexe entre l'usage langagier et le contexte social. «Les normes ou les règles sociales qui régissent ici l'usage langagier, du moins à première vue, semblent fonctionner plutôt comme des règles grammaticales» faisant «partie des connaissances sous-jacentes que les locuteurs utilisent pour produire un sens» (Gumperz, 1982: 58-60).

Les travaux sur l'alternance codique peuvent se classer dans des catégories distinctes correspondant à différentes approches de recherches. Les études de Gumperz (et celles qu'il a inspirées) se donnent ainsi pour objet d'analyser les effets du contact de langues, et d'étudier les fonctions conversationnelles et pragmatiques des alternances de codes comme éléments modulateurs du discours. Les travaux de Gumperz, ont donné naissance à l'approche dite fonctionnelle ou situationnelle et, plus tard, à ce qu'il est convenu de considérer comme l'approche conversationnelle. Ces analyses s'inscrivent dans le cadre théorique de la sociolinguistique interactionnelle (Gumperz, 1982; Blom et Gurnperz, 1972; Gumperz et Hymes, 1972).

Les travaux de S. Poplack, D. Sankoff et des disciples de l'«école canadienne» ont adopté une approche linguistique ou structurale, qui privilégie les aspects formels de l'alternance et s'attache à montrer que le phénomène est régi par des règles formelles régulières, à déceler les points dans la phrase où il est possible et à énoncer les contraintes qui le régissent. Ces études s'inspirent de la démarche théorique de la sociolinguistique °variationniste de W. Labov (Sankoff et Poplack, 1981; Poplack, 1988; Poplack, Sankoff et Miller, 1988; voir aussi Diagona, 1995).

Un point de discussion essentiel dans l'étude de l'alternance codique concerne les motivations de l'alternance et la possibilité de conceptualisation des usages, de généralisation théorique des analyses qui sont effectuées.

Un certain nombre d'auteurs considèrent l'alternance codique comme un phénomène occasionnel, accidentel ou idiosyncrasique : les occurrences d'alternance codique seraient fonction de préférences individuelles et leur applicabilité sociale serait imprévisible et ne se soumettrait pas à une généralisation théorique. Cette position, de l'avis de C. Myers-Scotton (1993), est un développement à l'extrême de la thèse originale de Gumperz, pour qui les motivations de l'alternance codique peuvent être répertoriées, sans qu'il soit possible de construire une théorie générale de son application. Mais Gumperz lui-même fait une large critique de la démarche qui décrit l'alternance comme un comportement idiosyncrasique et affirme en conclusion que les stratégies d'alternance révèlent des régularités dans l'emploi des deux codes, offrent une forme de structuration linguistique et contribuent à l'interprétation des messages constitutifs (Gumperz, 1982).

D'autres auteurs ont une démarche qu'on pourrait qualifier de taxinomique, qui consiste le plus souvent à dresser une liste des fonctions de l'alternance codique sur la base de corpus de données. Ainsi, en certains cas, le passage à un autre code permet de marquer la solidarité avec le groupe, en d'autres, il signale à l'interlocuteur qu'«on est au courant», etc.

MOREAU, Marie-Louise (éd.), Sociolinguistique : Concepts de base, Liège, Mardaga, 1997.